

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT D'AVANT-PROJET

TITRE:	ETUDE DE FAISABILITE DE LA CERTIFICATION DES PLANTATIONS DOMANIALES DE L'ONAB
NUMERO DE SERIE:	PPD 167/13 Rev.1 (M)
COMITE:	ECONOMIE, DES STATISTIQUES ET DES MARCHES
SOU MIS PAR:	GOUVERNEMENT DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE:	FRANÇAIS

RÉSUMÉ:

Avec la prise de conscience de plus en plus croissante des consommateurs sur la gestion durable des forêts, la certification des produits forestiers devient une condition importante d'accès au marché mondial. Malgré **son** statut de grand pays exportateur de bois notamment du teck en Afrique de l'ouest, le Bénin a connu un grand retard en matière de certification forestière. En effet, jusqu'à présent ; aucune initiative de certification forestière n'y a été faite, les acteurs ne sont pas suffisamment informés ni formés. Les principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts qui représentent les préalables de la certification ne sont pas encore formulés. Cette situation défavorise les produits forestiers du Bénin et fait perdre des opportunités économiques et financières sur le marché mondial. Cet avant projet **se** propose de relever ce défis. Il vise de façon globale à contribuer à la gestion durable des ressources forestières par la certification des produits forestiers issus des forêts naturelles ou plantations dotées de plan d'aménagement. **De façon spécifique cet avant projet vise à mobiliser les informations nécessaires, en vue de formuler une proposition de projet de certification forestière au Bénin.** A l'issu de cet avant projet, les principaux produits attendus sont : (i) les informations de base pour une certification des plantations domaniales de l'ONAB sont disponibles, (ii) un projet sur la certification du bois au Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT. De façon précise et pratique cet avant projet permettra d'identifier et de faire la typologie des acteurs et parties prenantes concernés par le processus de certification, de faire des concertations et sensibilisations de tous les acteurs et parties prenantes, de formuler les PCI au niveau national et de **faire une analyse du marché.**

AGENCE D'EXÉCUTION: OFFICE NATIONALE DU BOIS (ONAB)

AGENCE COLLABORATRICE: DIRECTION GENERALE DES FORÊTS ET DES RESSOURCES NATURELLES (DGFRN)

DURÉE: **10 MOIS**

BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT:

SOURCE	CONTRIBUTION EN \$E.U.
OIBT	<u>88,794</u>
BENIN (ONAB)	<u>24,500</u>
TOTAL	<u>113,294</u>

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET	1
1. Contexte de l'avant projet.....	1
1.1. Origine	1
1.2. Pertinence du Projet.....	1
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.....	1
1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays.....	3
DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DE L'AVANT PROJET	4
2.1. Objectifs	4
2.1.1. Objectif de développement.....	4
2.1.2. Objectif spécifique	4
2.2. Identification du problème	4
TROISIEME PARTIE : INTERVENTIONS DE L'AVANT PROJET	5
3.1. Produits.....	5
3.2. Activités.....	5
3.3. Approches et méthodes	5
3.3.1. Mobiliser les informations de base pour la certification	5
3.3.1.1. Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	5
3.3.1.2. Formulation des PCI nationaux:	6
3.3.1.3. Information sensibilisation et Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion	6
3.3.1.4. Réaliser une analyse du marché du bois certifié	6
3.3.2. Elaborer et soumettre un projet de certification forestière au Bénin	6
3.4. Plan des travaux	7
3.5. Le budget	8
QUATRIEME PARTIE : IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS.	14
4.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT PROJET	14
4.1.1. Agence d'exécution et structure organique	14
4.1.2. Suivi et rapports	14
ANNEXE 1. PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION (ONAB)	15
ANNEXE 2. TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISES PAR L'AGENCE D'EXECUTION	20
ANNEXE 3. CAHIER DE CHARGES DU PERSONNEL ET CONSULTANT RENUMERES PAR L'OIBT.....	21
ANNEXE 4. Assessment by the Forty-fifth Panel	22
ANNEXE 5. Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 45 ^{ème} Session	24

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	: Agence d'Exécution
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AIBT	: Accord International des Bois Tropicaux
CBD	: Convention sur la Biodiversité
COGEPAF	: Comité de Gestion Participative des Forêts
DGFRN	: Mettre cube
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	: Réglementations Forestières, Gouvernance, Echanges Commerciaux (en Anglais Forest Law Enforcement, Governance and Trade)
GDF	: Gestion durable des forêts
ha	: Hectare
Hj	: Homme jour
m ³	: Global Mangrove Database and Information System
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
OAB	: Organisation Africaine du Bois
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONAB	: Office National du Bois
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PCI	: Principes critères et indicateurs
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PP	: Parties Prenantes
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SPANB	: Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	: Termes De Référence

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET

1. Contexte de l'avant projet

1.1. Origine

Actuellement le marché mondial du bois est caractérisé par une préférence croissante pour les produits écologiques, et les consommateurs sont de plus en plus conscients et exigeants de la gestion durable des ressources forestières. Le bois certifié devient non seulement une norme de la filière, mais aussi une condition d'accès aux marchés publics et privés. En effet la certification forestière est considérée comme l'un des instruments du marché qui vise à promouvoir la gestion durable des forêts. Son objectif est d'établir un lien entre le commerce des produits forestiers et la gestion durable **des forêts** tout en donnant aux acheteurs les informations concernant la gestion des forêts d'où provient le bois. Dès lors, plusieurs systèmes de certification forestière ont été mis en place dont certains ont un caractère régional.

Mais les forêts tropicales enregistrent un grand retard en matière de certification forestière. Seuls 7% des 138 millions d'hectares de forêts certifiées dans le monde (juillet 2002) sont situés en zone tropicale. Les Pays Africains en général ont accusé un grand retard en matière de certification forestière. Parmi les pays membres de l'Organisation Africaine du Bois (OAB), en dehors de quelques forêts vérifiées au Gabon et au Congo sous le système Keurhout, aucune forêt n'est certifiée ni par FSC ni par tout autre système **jusqu'en** 2002. Par conséquent, si rien n'est rapidement entrepris et vu la demande croissante de bois certifiés dans les marchés, l'industrie forestière africaine risque de connaître de grosses difficultés.

Bien que n'étant pas un pays à fort potentiel forestier comme les pays d'Afrique centrale, le Bénin exporte une quantité non négligeable de bois. En 2010, 68.535 m³ ont été exportés (DRFRN, 2010). Selon la FAO (2010) le Bénin est le quatrième pays producteur de teck (26.000 ha) et fait partie des grands pays exportateurs de teck en Afrique.

Au Bénin, il n'existe encore aucune initiative dans le processus de certification forestière. Cependant dans les débats nationaux, la question est de plus en plus évoquée. En effet au niveau de l'Office National du Bois (ONAB) qui est l'organe d'Etat chargé de la production et de la commercialisation du bois, la question devient récurrente avec ses partenaires. Or la mise en œuvre d'un système de certification repose sur la détermination des normes constituées de principes, d'indicateurs et de critères (PCI) comme outils de gestion forestière durable constituant ainsi la première étape d'une procédure de certification forestière. L'importance du rôle joué par la certification des forêts dépend de la qualité des PCI de gestion forestière durable retenus et du système qui en découle. Ces mêmes PCI dépendent de la définition de la notion de gestion forestière durable. Le fait qu'il existe plusieurs acceptations de celle-ci induit, dès le départ des conceptions divergentes de PCI. Le choix ces normes et la question de savoir qui doit certifier qui est au cœur de la plupart des discussions relatives à la certification forestière. La certification des forêts mobilise donc un grand nombre d'acteurs, dont la première pomme de discorde est souvent les PCI à utiliser.

La certification peut être un bon moyen pour améliorer la gestion des forêts et apporter une valeur ajoutée à l'économie forestière.

L'Office National du Bois (ONAB) dispose aujourd'hui de 17856,1 ha de plantations. Ces plantations sont dotées de plan d'aménagement participatif et gérées de façon durable. Le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur les potentialités et de renforcer les capacités nationales en matière de certification forestière dans le but de disposer des données de base pour s'engager dans le processus de certification.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

Cette proposition d'avant projet est conforme à l'objectif global de l'OIBT comme indiqué dans l'article 1 de l'AIBT 2006 qui est de promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité et de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois.

De façon spécifique, cet avant projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006 énumérés dans les alinéas d, e, i k et o.

- d) **Renforçant la capacité des membres de mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les exportations de bois tropicaux et de produits dérivés proviennent de sources gérées de façon durable.** L'ONAB dispose des plantations dotées de plans d'aménagement participatif. Cette proposition permettra d'évaluer les stratégies d'aménagement forestier mises en place par rapport aux standards internationaux, en concentrant les efforts dans les domaines où les connaissances demeurent insuffisantes en vue de relever les déficiences. L'avant projet analysera aussi les besoins en formation et en renforcement de capacités des parties prenantes directement concernées par la gestion durable des plantations et la certification de ces dernières. Cette proposition étudiera les possibilités de mettre en place un système de traçabilité des bois provenant de ces plantations.
- e) **Améliorant la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts.** A travers les ateliers de formation, cet avant-projet améliorera la connaissance des acteurs nationaux sur les conditions d'accès au marché certifiés et les préférences des consommateurs. Il facilitera la mise en place d'un outil permettant de suivre et d'évaluer les changements et tendances du marché. A l'issue du processus de certification, les prix du bois seront négociés en prenant en compte les coûts afférant aux efforts de la gestion durable. Ainsi, la comptabilité analytique mise en place à l'ONAB sera évaluée et modernisée par de nouvelles techniques novatrices.
- i) **Favorisant dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation.** A travers ce projet, il sera mis en place des stratégies de renforcement des capacités de l'unité de menuiserie de l'ONAB en vue d'accroître les recettes et les possibilités d'emploi. En prenant en compte la certification, cet avant projet contribuera à l'amélioration des recettes à l'exportation du bois.
- k) **Améliorant la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés qui proviennent de sources faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation légale et qui sont commercialisées de manière licite, notamment en sensibilisant les consommateurs.** Cet avant projet a pour but de faciliter le processus de certification. Il permettra de formuler les principes critères et indicateurs nationaux sur la base des normes internationales. Ceci servira de base pour la sensibilisation des acteurs intéressés par le bois certifié notamment, les opérateurs privés qui achètent le bois à l'ONAB et qui ont de difficultés d'accès à certains marchés internationaux.
- o) **Encourageant l'échange d'informations dans le but de mieux comprendre des mécanismes facultatifs tels que notamment la certification, afin de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, et en appuyant les efforts que les membres déploient dans ce domaine.** A travers ce projet il sera organisé des ateliers d'information de sensibilisation, de concertation et de renforcement de capacités de tous les acteurs impliqués dans la production et la commercialisation du bois au niveau national.

En outre, cet avant projet s'inscrit parfaitement dans les actions prioritaires la ligne directrice 12 des Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois qui stipule que toutes les parties prenantes devraient :

- Faire en sorte que les propriétaires et les gestionnaires de forêts tirent bénéfice de la certification des forêts ;
- Faciliter la certification en participant à l'élaboration des normes et des processus participatifs connexes, en fournissant des informations objectives sur tous les régimes disponibles et pertinents, en créant les capacités locales en matière de certification, et en identifiant des ressources susceptibles de fournir un appui technique et un financement.

1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays

La présente proposition a pour objectif de contribuer à la gestion durable des plantations domaniales pour améliorer le niveau de vie des populations locales. Elle est en conformité avec la nouvelle politique forestière nationale qui prône la gestion durable et participative des forêts d'une part et d'autre part le développement durable de la filière bois d'œuvre. Cette proposition est aussi en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet **1993** portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule dans son article 40 que « le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre : Il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue ». La loi cadre sur l'environnement en République du Bénin (Lois N° 98-030 du 1^{er} février 1999) stipule dans les articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonction de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives ; et dans l'article 56, les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage, les défrichements abusifs et, les incendies, les brulis, les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées.

Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD 2006-2011), où le gouvernement s'engage à inverser la tendance de dégradation de la couverture forestière par le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine; l'amélioration de la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux). En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'actions prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) qui a défini le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui vise entre autres de: i) promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains; ii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs; iii) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières; iv) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; vi) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires; et vii) développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro-écologiques.

Ce projet s'inscrit aussi dans les stratégies et politiques sectorielles du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) notamment, la Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité (SPANB, 2002) qui énonce dans les orientations stratégique que d'ici à l'an 2025 les collectivités territoriales décentralisées et l'Etat ont une conscience précise des enjeux de la Diversité Biologique et la gèrent durablement pour soutenir le développement socioéconomique du Bénin.

Ce projet s'inscrit également dans la vision du gouvernement béninois qui vient d'envoyer, à la représentent de l'Union Européenne près le Bénin, une lettre visant l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT.

Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certains nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur la Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces engagements internationaux contraignent le Bénin à la gestion durable des ressources forestière.

DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DE L'AVANT PROJET

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif de développement

Contribuer à la gestion durable des ressources forestières du Bénin par le renforcement des capacités nationales en matière de la certification forestière.

2.1.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'avant projet est de faire l'état des lieux du processus de certification forestière au Bénin en vue de formuler une proposition de projet de certification.

2.2. Identification du problème

Actuellement sur le marché mondiale, l'exigence d'un bois certifié est non seulement une norme de la filière, mais désormais une condition d'accès aux marchés publics et privés. En Europe les décrets sur les achats publics de bois imposent de plus en plus la certification des bois dans les cahiers de charges. Au niveau des marchés privés, les négociants et grandes surfaces privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs. Certains groupes font évoluer leurs politiques d'achats en augmentant chaque année leurs approvisionnements en bois certifiés. En l'espace de quelques années, les questions de protection des forêts et de développement durable sont devenues incontournables. Actuellement, l'ONAB gère plus de 17856 ha de plantations domaniales dotées de plan d'aménagement participatif et gérées de façon durable. Plus de 20000 mètre cube de bois sont produits et vendus aux opérateurs privés qui doivent les transformer et les exporter chaque année. Ces atouts ne sont pas capitalisés et les produits issus des exploitations de l'ONAB sont vendus sur les marchés ordinaires et officieux. Alors que si ces produits étaient certifiés cela aurait généré de plus value. Cette situation est essentiellement due à la faible capacité de s'engager dans une certification volontaire des bois et produits dérivés. Les efforts de gestion durables des plantations domaniales ne sont donc pas valorisés sur le marché mondial. Ce faisant, les produits de l'ONAB sont pratiquement bradés et le chiffre d'affaire a souvent du mal à couvrir les charges d'exploitation.

Cet avant projet qui vise à donc à relever le défi de la certification est une inspiration de l'intérieur et catalysée par les pressions extérieures. A l'issue d'une concertation avec les acteurs nationaux, il ressort que le problème fondamental de la filière du bois au Bénin est lié à la non disponibilité des informations de base. En effet les principales causes de ce problème sont de deux ordres à savoir :

1. Le déficit d'information des parties prenantes et acteurs nationaux :

Le manque d'informations fiables sur le processus de certification qui est l'une des causes du retard observé et de méconnaissance des avantages et intérêts qu'on peut tirer de la certification. Cette situation a inhibé le développement des initiatives ;

2. La capacité des acteurs à s'engager dans le processus de certification forestière qui a pour conséquence le faible développement des initiatives nationales en matière de certification et la perte des opportunités.

Les effets de ces problèmes se sont traduits par :

- La non capitalisation des efforts de gestion durable des ressources forestières;
- La perte des opportunités économiques et financières.

L'élaboration de cet avant projet se justifie par la non maîtrise de tous les aspects nécessaires pour passer directement à la proposition de projet. En effet, l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables issues des études concrètes. Cet avant projet permettra de sauter les goulots d'étranglement et de renforcer les capacités pour la réalisation du projet proprement dit.

La mise en œuvre de ce avant projet rendra disponible les informations suivantes : La matrice des acteurs assortie d'un plan de renforcement des capacités, les PCI nationaux, une analyse du marché des bois et des produits dérivés certifiés issus des plantations domaniales de l'ONAB. Toutes ces informations seront utilisées pour la conception d'un document de projet à part entière.

TROISIEME PARTIE : INTERVENTIONS DE L'AVANT PROJET

3.1. Produits

Deux produits sont essentiellement attendus à l'issue du présent avant projet.

Produit 1: Les informations de base sur le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB sont disponibles.

Produit 2: Un projet sur la certification du bois au Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

3.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1: Les informations de base sur la certification forestière des plantations domaniales sont disponibles.

Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet ;

Activité 1.2 : Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB;

Activité 1.3 : Réaliser une série d'information et de sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes du processus de certification forestière;

Activité 1.4 : Définir les Principes Critères et indicateurs (PCI) de la certification des plantations domaniales de l'ONAB ;

Activité 1.5 : Réaliser une analyse du marché du bois de l'ONAB.

Produit 2: Un projet d'appui sur la certification plantations domaniales de l'ONAB est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

Activité 2.1. Elaborer et soumettre une proposition de projet sur la certification plantations domaniales de l'ONAB ;

Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement ;

3.3. Approches et méthodes

Le présent avant projet sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste et des spécialistes en certification forestière. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de cet avant projet se fera en deux grandes étapes : Collecter les données de base et élaborer projet sur la certification forestière.

3.3.1. Mobiliser les informations de base pour la certification

3.3.1.1. Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB

Sur la base du système de certification retenu, la procédure de certification sera définie et les différents acteurs et parties prenantes concernés par la certification des plantations domaniales de l'ONAB seront identifiés. Une étude sur la typologie des acteurs et un plan de communication seront réalisées. Une analyse détaillée de ces acteurs sera faite pour définir le rôle de chacun d'eux dans le processus de certification.

Un consultant sera recruté à cet effet pour produire un document sur la typologie des acteurs et parties prenantes assortie d'un plan de renforcement de capacités. Pour ce faire, il se basera sur l'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de la certification au Bénin pour identifier les acteurs et parties prenantes et produire un plan de renforcement de capacités. Une analyse des acteurs sera faite pour dégager les différents groupes d'acteurs, leurs caractéristiques, leurs problèmes, besoins, intérêts et potentialités. Cette activité permettra d'obtenir les résultats suivants :

- Matrice des acteurs ;
- Plan d'implication des acteurs et de renforcement de capacités;

3.3.1.2. Formulation des PCI nationaux:

Les principes, critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts (GDF) sont considérés comme constituant l'instrument politique le plus important et le plus novateur pour l'opérationnalisation du concept de gestion durable des forêts. **Ils constituent** une pièce maîtresse dans la certification. Le but des PCI est de fournir un outil permettant de suivre et d'évaluer les changements et tendances constatés dans la situation des forêts et les systèmes d'aménagement, et d'établir des rapports y afférents, tant au niveau national qu'à celui des unités forestières d'aménagement (UFA). En identifiant les principaux éléments de l'aménagement forestier durable, les CI offrent un moyen d'évaluer les progrès accomplis dans le sens de l'aménagement forestier durable et de l'Objectif OIBT 2006, à savoir « accroître la capacité des membres d'exécuter une stratégie d'exportation de bois tropicaux et de produits dérivés issus de sources gérées de façon durable ». **L'application des indicateurs créera une base fiable pour évaluer et suivre l'aménagement forestier durable. Les CI de l'OIBT pourraient servir de cadre en donnant la possibilité à chaque pays de développer son propre système pour déterminer la viabilité au niveau national et à celui de l'UFA. Il s'agit donc de formuler les PCI nationaux à l'instar de plusieurs pays membre de l'OIBT.**

Dans le cadre de la formulation des PCI nationaux, un consultant sera recruté pour produire un document qui sera validé en atelier.

3.3.1.3. Information sensibilisation et Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion

Une série d'Information de sensibilisation et de Consultation des parties prenantes et **des** acteurs sera organisée afin de mettre tous les acteurs au même niveau d'information et d'amorcer le processus de certification de manière participative. Les séances d'information de sensibilisation et de Consultation se feront par thématique et par catégories d'acteurs. **Cette activité aura pour effet de sensibiliser tous les acteurs sur le processus de certification et d'identifier leurs préoccupations afin de les intégrer dans le document du projet. Ces résultats permettront d'élaborer un projet sur la certification forestière de façon participative.**

3.3.1.4. Réaliser une analyse du marché du bois certifié

Les marchés internationaux des bois tropicaux sont en pleine mutation dans un contexte marqué par l'évolution de la demande mondiale et des exigences nouvelles du marché, notamment celles portant sur une offre originaire de forêts en aménagement durable et légal. Il est essentiel qu'une étude du qualitative et quantitative du marché soit faite en vue de cerner toutes les conditions d'accès au marché des bois tropicaux certifiés et les avantages subséquents. Cette étude permettra donc de définir les actions clés à développer pour assurer i) le renforcement des systèmes d'information sur le marché, (ii) l'amélioration de la transparence du marché et (iii) la facilitation de l'accès aux marchés et du développement du commerce.

3.3.2. Elaborer et soumettre un projet de certification forestière au Bénin

Cet avant projet mobilisera les informations nécessaires pour la formulation d'un projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB.

L'élaboration de ce projet se fera de façon participative en prenant en compte les préoccupations des différents acteurs et parties prenantes. Il sera donc organisé des rencontres d'échange et de sensibilisation avec ces acteurs.

Un consultant sera recruté pour élaborer le document de projet. Il exploitera les informations de base mobilisées afin de définir :

- **Les normes et systèmes de certification forestière pour les plantations domaniales de l'ONAB.**
- **Les barrières à la mise en œuvre d'une certification forestière au Bénin;**
- **Les coûts des résultats et produits escomptés, et les sources de financement ;**
- **Les avantages environnementaux locaux, nationaux et mondiaux recherchés;**
- **La durabilité du processus ;**
- **L'évaluation exhaustive des risques et les mesures atténuantes ;**
- **La rentabilité du projet ;**
- **La durabilité sociale, institutionnelle, économique et financière des activités de projet prévues;**
- **Le plan de suivi et d'évaluation du projet, avec les niveaux de base, les indicateurs d'impact du projet ;**

3.4. Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit 1: Les informations de base sur la certification forestière des plantations domaniales sont disponibles.											
Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet											
Activité 1.2 : Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	ONAB										
Activité 1.3 : Réaliser une série de d'information et de sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes sur le processus de certification forestière	EP / ONAB et PP										
Activité 1.4 : Définir les Principes Critères et indicateurs (PCI) de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	ONAB/ PP et EP										
Activité 1.5 : <u>Réaliser une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB</u>											
Produit 2: Un projet d'appui sur la certification plantations domaniales de l'ONAB est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT											
Activité 2.1. <u>Elaborer une proposition de projet sur la certification plantations domaniales de l'ONAB</u>	ONAB /EN										
Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet sur la certification et la soumettre à l'OIBT pour financement	ONAB /DGFRN										
Activité 2.3. <u>Elaborer les rapports de mise en œuvre de l'avant projet</u>	ONAB										

ONAB : Office National de Bois

DGFRN : Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

EP : Expert National

PP : Parties Prenantes

3.5. Le budget

Le budget de l'avant projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et répartition par source de financement.

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire \$ EIU	Coût total \$EU	OIBT	AE
Produit 1	Les informations de base sur la certification forestière des plantations domaniales sont disponibles							
A 1.1 :	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant projet							
	1 Coordonnateur de l'avant projet	11	10	Hm	1200	12000		12000
	1 Spécialiste en suivi évaluation de projet	12	10	Hm	750	7500	7500	
	1 Secrétaire administratif et financier	12	10	Hm	500	5000		5000
	1 Conducteur de véhicule coursier	12	10	Hm	300	3000		3000
	Carburant et lubrifiant	51	10	m	300	3000	3000	
	Fournitures de bureau	53	10	m	300	3000	3000	
	Réseaux et services	52	10	m	150	1500		1500
	Location de bureaux	61	10	m	300	3000		3000
A 1.2	Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB							
	Un consultant national en sociologie/gestion des ressources naturelles	21	2	m	3500	7000	7000	
	Atelier de validation du document d'analyse des acteurs et parties prenantes. 2 jours; 40 participants							
	Allocation de séjour	62	80	Hj	40	3200	3200	
	Transport	62	40	Hj	30	1200	1200	
A 1.3	Réaliser une série de d'information et de Sensibilisation tous les acteurs et parties prenantes sur le processus de certification forestière							
	06 Missions de 04 jours avec 4 participants	25	96	Hj	80	7680	7680	
A 1.4	Formuler les Principes Critères et indicateurs (PCI) de la certification des plantations domaniales de l'ONAB							
	Recrutement d'un consultant pour la formulation des PCI	22	4	m	3500	14000	14000	
	Validation du document de formulation PCI de gestion durable des plantations domaniales. 2 jours ; 40 participants							
	Allocation de séjour	63	80	Hj	40	3200	3200	
	Transport	63	40	Hj	30	1200	1200	
A 1.5	Réaliser une analyse du marché du bois certifié							
	Recrutement d'un consultant en certification forestière	23	3	m	5000	15000	15000	
	Validation du document de l'analyse du marché du bois certifié. 2 jours ; 40 participants							
	Allocation de séjour	64	80	Hj	40	3200	3200	
	Transport	64	40	Hj	30	1200	1200	

Produit 2:	Un projet d'appui sur la certification plantations domaniales de l'ONAB est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT							
A .2.1	Elaborer et soumettre une proposition de projet sur la certification plantations domaniales de l'ONAB à l'OIBT pour financement							
	1 Expert pour élaboration de projet	24	2	Hm	3500	7000	7000	
	Audit	66.				2500	2500	
	Frais de suivi et examen OIBT							
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	80				9514	9514	

AE : Agence d'exécution

Budget global condensé de l'avant-projet (\$ E. U.)

Poste budgétaire	Description	Total	Mois										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
10	Personnel												
	11.1 Coordonnateur du projet	12000	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200
	12.1 Assistant (Spécialiste en suivi évaluation de projet°	7500	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
	12.2 Secrétaire administratif et financier	5000	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
	12.3. Conducteur de véhicule coursier	3000	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	19. Total composante	27500	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750	2750
20	Sous-traitance												
	21 : Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	7000	3500	3500									
	22 : Formuler les Principes Critères et indicateurs (PCI) de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	14000		3500	3500	3500	3500						
	23 : Réaliser une analyse du marché du bois certifié	15000		5000	5000	5000							
	24 : Rédiger et soumettre une proposition de projet sur la certification plantations domaniales de l'ONAB à l'OIBT pour financement	7000							3500	3500			
	25 : Missions d'information et de Sensibilisation des acteurs	7680	1280	1280	1280	1280	1280	1280					

Poste budgétaire	Description	Total	Mois									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	29 Total Composante	50680	4780	13280	9780	9780	4780	1280	3500	3500	0	0
50	Biens consommables											
	51. Carburant et lubrifiant	<u>3000</u>	300	300	300	300	300	300	300	300	<u>300</u>	<u>300</u>
	52. Réseaux et services	<u>1500</u>	150	150	150	150	150	150	150	150	<u>150</u>	<u>150</u>
	53. Fournitures de bureau	2400	2400									
	59. Total composante :	<u>6900</u>	2850	450	450	450	450	450	450	450	<u>450</u>	<u>450</u>
60.	Divers											
	61. Location de bureaux	<u>3000</u>	300	300	300	300	300	300	300	300	<u>300</u>	<u>300</u>
	62. Atelier de validation du document d'analyse des acteurs et parties prenantes	<u>4400</u>			<u>4400</u>							
	63. Atelier de validation du document de formulation PCI de gestion durable des plantations domaniales	<u>4400</u>							<u>4400</u>			
	64. <u>Atelier de validation de une analyse du marché du bois certifié</u>	<u>4400</u>							<u>4400</u>			
	65. validation du projet sur la certification forestière par le point focal											
	66. Audit	2500								2500		
	69. Total rubrique	<u>18700</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>4700</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>9100</u>	<u>2800</u>	<u>300</u>	<u>300</u>
80	Suivi et administration du projet											
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	<u>9514</u>	<u>9514</u>									
	Total composante :	<u>9514</u>	<u>9514</u>									
100	TOTAL GENERAL	<u>113294</u>										

Budget de la contribution OIBT

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	12. Assistant (Spécialiste en suivi évaluation de projet)	7500
	19. Total partiel	7500
20	<i>Sous-traitance</i>	
	21 : Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	7000
	22 : Formuler les Principes Critères et indicateurs (PCI) de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	14000
	23 : Réaliser une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB	15000
	24 : Rédiger et soumettre une proposition de projet sur la certification plantations domaniales de l'ONAB à l'OIBT	7000
	25 : Missions d'information et de Sensibilisation des acteurs	7680
	29 Total partiel	50680
50	<i>Biens consommables</i>	
	51. Carburant et lubrifiant	3000
	53. Fournitures de bureau	2400
	59. Total partiel	5400
60.	<i>Divers</i>	
	62. Atelier de validation du document d'analyse des acteurs et parties prenantes	4400
	63. Atelier de validation du document de formulation PCI de gestion durable des plantations domaniales	4400
	64. Atelier de validation du document de stratégie de développement de la certification des plantations domaniales	4400
	66. Audit	2500
	69. Total partiel	15700
80	<i>Suivi et administration du projet</i>	
	Total partiel (10 à 82)	79280
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	9514
	89. Total partiel	9514
100	TOTAL GENERAL	88794

Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	11.1 Coordonnateur du projet	<u>12000</u>
	12. Autre personnel	
	12.2 Secrétaire administratif et financier	<u>5000</u>
	12.3. Conducteur de véhicule coursier	<u>3000</u>
	19. Total partiel	<u>20000</u>
50	Biens consommables	
	52. Réseaux et services	<u>1500</u>
	59. Total partiel	<u>1500</u>
60.	Divers	
	61. Location de bureaux	<u>3000</u>
	69. Total partiel	<u>3000</u>
100	TOTAL GENERAL	<u>24500</u>

QUATRIEME PARTIE : IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS.

4.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT PROJET

4.1.1. Agence d'exécution et structure organique

L'Office National du Bois (ONAB) est l'Agence d'exécution de l'avant projet composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Général de l'ONAB jouant le rôle de coordonnateur de l'avant projet, d'un spécialiste en suivi évaluation de projet et d'une secrétaire comptable. Cette cellule sera assistée par des consultants. La cellule veillera à l'exécution des différentes études qui seront menées par des sous traitants (voir organigramme en Annexe 1).

4.1.2. Suivi et rapports

➤ Suivi évaluation

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de l'Expert National. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Ce Comité sera composé de :

- Un (1) représentant de la DGFRN qui est le point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT (Président du Comité) ;
- Un (1) représentant du Ministère en charge du commerce ;
- Deux représentants de l'ONAB dont le Directeur Général de l'ONAB ;
- Deux (02) représentants **des clients potentiels de l'ONAB** ;
- Deux (02) représentants désignés par les populations locales (COGEPAF)

➤ Rapports

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour l'OIBT avec copies à la DGFRN. Deux rapports techniques seront rédigés pour l'OIBT, notamment:

- Des rapports d'avancement (Un rapport de démarrage et un rapport à mi parcours) seront produits selon les procédures de l'OIBT;
- Un rapport d'achèvement de l'avant- projet suivant les directives de l'OIBT et accompagné des conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également suivi du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION (ONAB)

1- Création et Principales Missions de l'ONAB

L'Office National du Bois (ONAB) est une société d'Etat de la République du Bénin créée par décret N°83-425 du 02 décembre 1983, portant création et approbation de l'Office National du Bois (ONAB) ;

Son siège social est à Cotonou (Bénin). Son adresse est :

Boîte postale : 1238 Cotonou

Téléphone: (+229) 21 33 16 32

Fax : (+229) 21 33 19 56

E-mail : contact@onab-benin.net; ckouchade@yahoo.fr

Site internet : www.onab-benin.net

Pour assurer efficacement la gestion des plantations notamment les teckeraies en vue de leur garantir une production soutenue, l'Etat, conscient de l'importance des enjeux et surtout du rôle et de l'apport de la forêt dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement économique de notre pays, a fait l'option judicieuse de créer l'office dont la mission recentrée après la filialisation de sa branche industrielle par décret n°2000-488 du 9 octobre 2000 est décomposée comme suit :

- l'élaboration des plans d'aménagement forestier ;
- la mise en œuvre de ces plans d'aménagement incluant la gestion de l'exécution des travaux par la sous-traitance et la gestion des mécanismes d'approvisionnement en bois du secteur privé de la filière ;
- le suivi des plans d'aménagement ;
- la protection des plantations qui lui sont confiées contre les incendies de forêt et l'exploitation frauduleuse ;
- l'appui conseil aux communautés riveraines ;
- la réalisation sur la base des contrats ou conventions à passer avec des tiers de toutes opérations d'études, d'enquêtes et de travaux relevant de ses attributions ;
- l'exploitation forestière selon les règles de gestion (plan d'aménagement) pour une production durable.

2- Personnel, effectif et catégorie

L'ONAB depuis sa création, a joué un rôle social non négligeable en utilisant une main d'œuvre importante. Il emploie à cet effet dans le cadre de ses activités, du personnel composé de cadres supérieurs, de cadres moyens, du personnel d'encadrement ou ouvriers spécialisés et des manœuvres. A la date d'aujourd'hui, les personnes qui animent les structures de l'Office se présente dans le tableau suivant :

Effectifs du personnel de l'ONAB en 2011

Catégories	Effectifs
Cadres supérieurs	17
Cadres moyens	26
Personnel d'encadrement	13
Manœuvres	72
TOTAL	128

3- Organe de Direction

L'ONAB est dirigé par un Directeur Général assisté de trois (03) Directeurs Techniques à savoir : une Directrice Administrative et Commerciale, un Directeur Technique et un Directeur Financier.

▪ **La Direction Générale**

Dans le cadre de la gestion courante, la Direction Générale par l'intermédiaire de ses directions techniques et cellules, assure la coordination des activités de toutes les autres unités de l'entreprise. Sur le plan stratégique, la Direction Générale met en œuvre les objectifs généraux de l'entreprise définis par le Conseil d'Administration. Elle les décline sous forme de programme d'activités et de budget soumis au Conseil d'Administration. La Direction Générale a sous son autorité directe : le Secrétariat Particulier, Secrétariat Administratif, la Cellule "Encadrement Participatif (CEP)", la cellule Audit et Contrôle Interne et la Cellule "Affaires Juridiques et du contentieux".

▪ **La Direction Administrative et Commerciale**

Elle s'occupe de la gestion du personnel et du matériel, de la mise en œuvre des procédures administratives et de la commercialisation des produits issus des différentes plantations. La Direction Administrative et Commerciale exerce ses pouvoirs sur une unité et deux services que sont : l'Unité Menuiserie, le Service Administratif et le Service Commercial.

▪ **La Direction Technique**

Elle s'occupe de l'élaboration et de l'exécution des activités forestières planifiées à partir des plans d'aménagement participatif des forêts sous tutelle de l'ONAB. Elle a sous son contrôle six unités à savoir : l'Unité "Reboisement", l'Unité "Gestion des Forêts", l'Unité "Protection des Plantations", l'Unité "Exploitation Forestière" l'Unité "Planification, suivi évaluation et contrôle et la cellule informatique. Elle travaille en collaboration avec la CEP.

▪ **La Direction Financière**

Dans le but d'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières de l'entreprise et de fournir en temps réel les informations nécessaires à la prise de décision, la Direction Financière a pour mission l'établissement complet des états financiers et budgets de l'ONAB selon les dispositions du droit comptable. Elle garantit l'application des normes fiscales réglementaires, veille au respect des procédures administratives et comptables en son sein et au regard des autres directions et procède à l'élaboration des rapports d'activités trimestriels et de fin d'exercice. La Direction Financière a sous sa responsabilité le Service Comptabilité, le Service Finance, Fiscalité et Budget et le Service Approvisionnement.

4- Point des principales activités réalisées de 2008 à 2011

Le tableau ci-après présente le point des principales activités réalisées de 2008 à 2011

Résultats/Activités	2009	2010	2011
Mettre en œuvre les plans d'aménagement participatif des six secteurs et le plan directeur du noyau central			
<i>Exploitation forestière</i>	550,63 ha	678,31ha	1170,46ha
<i>Réalisation grumes</i>	39237,1956m ³	37 101,07m ³	51 068 ,8926m ³
<i>Reboisement</i>	106 ha	198,70 ha	546,52 ha
<i>Entretien des plantations</i>	7501,89ha	7 309,54 ha	8 840,46ha
<i>Entretien mécanisé pistes forestières</i>	0,0	79,0km	0 km
Améliorer la protection des teckeraies et du Noyau central avec la participation des populations, communes riveraines et autres acteurs			
<i>Organisation des patrouilles, embuscades, ratissages</i>	Organisation de 14 556 patrouilles, 730 embuscades, 95 ratissages, 78 perquisitions,	Organisation de : 14010 patrouilles, 858 embuscades, 112 ratissages, 111 perquisitions,	Organisation de : 398 patrouilles, 248 embuscades, 43 ratissages, 61 perquisitions,
Améliorer la protection des teckeraies et du Noyau central contre les feux criminels de plantations			
<i>Elaboration du document</i>	Document de la Stratégie de lutte contre les feux de plantations disponibles	Document de la Stratégie de lutte contre les feux de plantations disponibles	Document de la Stratégie de lutte contre les feux de plantations disponibles

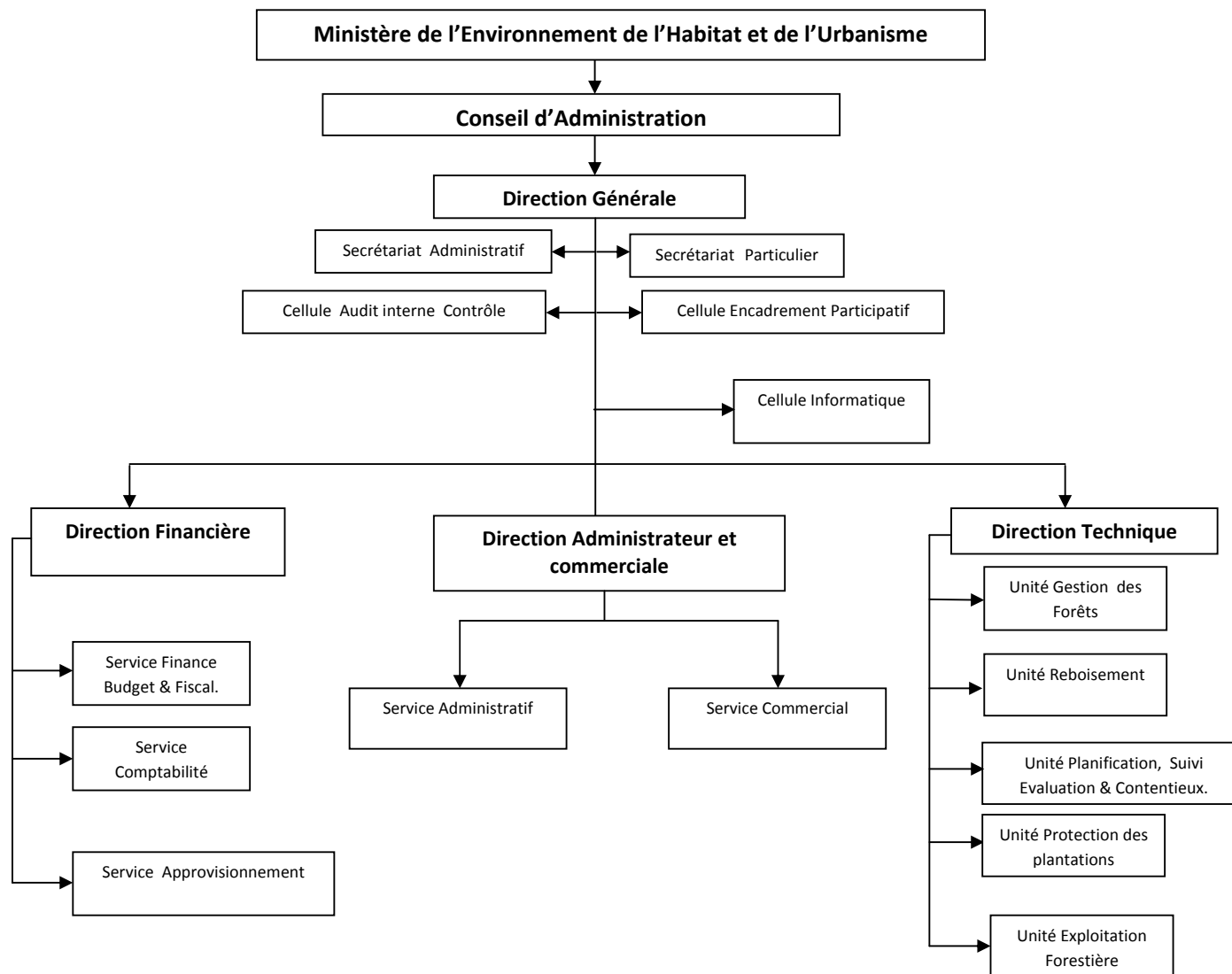
<i>Elaboration du rapport de campagne de feu</i>	497,00ha de plantations forestières brûlées, rapport disponible	Rapport de la campagne de feux disponible	127,55ha brûlés en 2011 contre 510ha en 2010, Rapport de la campagne de feux disponible
Améliorer la participation des organisations riveraines, opérateurs privés et autres dans la gestion des teckeraies			
<i>Production de plants forestiers, Dégagement</i>	356 000 plants forestiers produits, 379,98ha dégagés	* 669 247 plants forestiers produits, * 300,0 ha dégagés	* 1 287 182 plants forestiers produits, 500,0 ha dégagés
<i>Recyclage des membres des COGEPAF et des groupements de femmes</i>	Trois (03) recyclages des membres des COGEPAF effectué, Une (01) visite d'échanges des femmes du secteur d'Atchérigbé, Une (01) formation des nouveaux groupements du secteur d'Atchérigbé sur les techniques de production des plants forestiers	-	Formation des membres des nouveaux groupements et recyclage sur les techniques de production de plants forestiers.
Faire fonctionner le Système de Suivi-Evaluation informatisé			
<i>Organisation des réunions techniques périodiques</i>	Douze (12) réunions techniques organisées	Douze (12) réunions techniques organisées	Douze (12) réunions techniques organisées
<i>Rédaction des rapports d'activités, trimestriels, semestriels et annuel</i>	Deux (02) rapports trimestriels, un (01) rapport semestriel et 1 rapport annuel disponibles	Deux (02) rapports trimestriels, un (01) rapport semestriel et 1 rapport annuel disponibles	Rédaction du rapport d'activité du 1er semestre, rapport annuel
<i>Mise à jour de l'applicatif de suivi des aménagements des teckeraies</i>	Fiches de réalisations des activités sylvicoles disponibles	Fiches de réalisations des activités sylvicoles disponibles	Mise à jour de l'applicatif, Fiches de réalisations des activités
Elaboration des Budgets et des Etats financiers			
<i>Elaboration des Budgets</i>	Le budget 2010 est élaboré	Le budget 2011 est élaboré	Le budget 2007 est cour d'élaboration
<i>Elaboration des Etats financier</i>	Les états financiers 2008 sont élaborés	Les états financiers 2009 sont élaborés	Les états financiers 2010 sont élaborés

Budget de l'ONAB en US Dollars)

Budget	Année		
	2009	2010	2011
Personnel	1 413 255	1 262 137	1 369 122
Sous-traitance	351 949	498 939	575 068
Déplacement	15 594	14 619	1 949
Mission	58 479	64 327	146 198
Consommables	50 152	96 491	100 093
Total Partiel	1 889 430	1 936 515	2 192 432
Total Global	6 018 378		

NB : 1Dollar US=513 FCFA

Organigramme de l'ONAB



**ANNEXE 2. TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISES PAR
L'AGENCE D'EXECUTION**

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
<p>Coordonnateur de l'avant projet (Directeur Général de l'ONAB ; Dr en Technologie du Bois)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ; - Responsable de l'Agence d'Exécution ; - Assure l'administration du projet ; - Assure l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ; - Assure l'interface avec les structures collaboratrices ; - Rend compte à la DGFRN (Point Focal OIBT-Bénin) de l'évolution des activités du projet, - Ordonne les décaissements
<p>Directeur technique Ingénieur forestier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assiste les consultants dans leurs travaux, - Suit la mise en œuvre technique de l'avant projet ; - Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet - Assure la communication et la sensibilisation des acteurs et parties prenantes, - Participe à la rédaction le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; - Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; - Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; - Gère le planning de travail du Coordonnateur ; - Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur - Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; - Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; - Elabore le plan de trésorerie du projet ; - Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet

ANNEXE 3. CAHIER DE CHARGES DU PERSONNEL ET CONSULTANT RENUMERES PAR L'OIBT

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
Consultant national chargé l'identification et de l'analyse des acteurs et parties prenante dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier tous les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB - Regrouper les acteurs par catégories - Faire une analyse de forces et faiblesses des acteurs - Définir les caractéristiques, les problèmes besoins, intérêts et potentialités de chaque groupes d'acteurs ; - Proposer un plan de renforcement des capacités des différents acteurs - Proposer un plan de communication - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT
Consultant national gestion durable des forêts pour formuler les PCI nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les documents nationaux en matière de gestion durable des ressources forestières, - Analyser les forces, faibles opportunités et menaces du système actuel de gestion des plantations domaniales de l'ONAB, - Formuler les principes, critères et indicateurs (PCI) nationaux de gestion durable des plantations en s'inspirant des directives de l'OIBT sur les Critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales et des l'OAB, - Présenter les résultats à un atelier de validation
<u>Consultant international pour l'analyse du marché</u>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Analyser les documents nationaux en matière de gestion durable des ressources forestières,</u> - <u>Analyser les PCI nationaux de gestion durable des plantations,</u> - <u>Etudier l'accès aux marchés, barrières et obstacles au commerce,</u> - <u>Faire une analyse économique de l'accès aux marchés du bois certifié,</u> - <u>Décrire la structure du commerce du bois de l'ONAB,</u> - Evaluer le système de certification (coûts et avantages) - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation
Consultant national chargé de l'élaboration du document projet	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des différentes études menées et en suivant les procédures de l'élaboration des projets OIBT, l'Expert National aura à : • Elaborer le draft de la proposition de projet et le faire valider à un atelier réunissant les acteurs clés du projet; • Finaliser la proposition de projet en tenant compte des amendements et recommandations de l'atelier de validation • Intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et ultérieurement par le panel des experts de l'OIBT.
Responsable de suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, - Suit la mise en œuvre du projet ; - Elabore le plan détaillé du projet ; - Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet - Elabore les TDR et suit la passation des marchés - Suit la réalisation des études, - Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, - Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé

ANNEXE 4. Assessment by the Forty-fifth Panel

PPD 167/13 (M)

Feasibility Study on the Certification of ONAB's National Plantation Estates (Benin)

Assessment by the Forty-fifth Panel

A) Overall Assessment

The Panel noted that the proposal was about establishing baseline information on forest certification for ONAB's national plantation estates and formulating a project proposal to support the certification of these plantations for submission to ITTO. Overall, the Panel was of the opinion that the proposal had been soundly formulated and well written.

In its assessment of Part 1: Pre-project Context, the Panel noted that it was well presented, underlining clearly the relevance of the proposal and its conformity with ITTO objectives and priorities as well as with Benin's relevant national policies.

On Part 2: Justification of the Pre-project, the Panel found that the problem analysis was clear and consistent particularly in highlighting that certification was becoming more of a market requirement than a voluntary mechanism and in identifying the absence of basic information as the core problem and its main causes.

With regard to Part 3: Description of Pre-project Interventions, the Panel was not clear of what the proponent intended to do under activity 1.5 in relation to the approach/method under sub-section 3.3.1.4. Clarification on activity 1.5 would be required while sub-section 3.3.1.4 should be left out considering the limited scope and budget of the proposal. An additional activity under Output 1 on market analysis would be appropriate. The Panel further observed that while it would be desirable for the project proposal to be formulated in consultation and with the contributions from actors and stakeholders, it would not be practical for it to be approved by them prior to submission to the ITTO Secretariat. The Panel also felt that it was optimistic of the proponent to plan for an eight month duration for the implementation of the pre-project as some of the proposed activities, particularly activity 1.4, were likely to require more time to be implemented and completed. The Panel noted that the budget of the proposal was reasonable and the budget tables adequately presented. However, the number and duration of the validation workshops under activities 1.2, 1.4 and 1.5 as well as the outreach campaigns under activity 1.3 appeared to be inadequate and more needed to be added. The ITTO monitoring and review cost should be deleted while ITTO programme support cost should be increased from 8% to 12%. Section 3.5 should be entitled 'Budget' and not 'Pre-project Logical Framework Matrix' as presented while an error on the budget for Project Coordinator US\$96,000 instead of US\$9,600 should be corrected.

On Part 4: Implementation Arrangements, the Panel noted that the implementation arrangements as proposed were adequately presented.

B) Specific Recommendations

To further enhance the proposal, the Panel recommended that it be revised in accordance with the overall assessment above and the following specific recommendations:

1. Clarify what is to be undertaken under activity 1.5;
2. Insert activity on market analysis under Output 1;
3. Amend the last sentence under sub-section 3.3.2 and delete the reference that the project document will be approved by the actors and stakeholders before its submission to the ITTO Secretariat;
4. Extend the duration of the pre-project;
5. Review and adjust the proposed budget for validation workshops under activities 1.2, 1.4, 1.5 and outreach campaigns under activity 1.3 and increase the number of them;
6. Delete the budget for ITTO monitoring and review cost and amend the budget for ITTO programme support cost from 8% to 12%;
7. Make corrections to Section 3.5 and typing errors on the budget for Project Coordinator on page 12 and other parts of the proposal including on SWOT on page 5; and
8. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 1: The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with the incorporation of the above amendments.

ANNEXE 5. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 45^{ème} Session

Assessment by the Forty-fifth Panel	Modifications made
A) <u>Overall Assessment</u>	
<p>With regard to Part 3: Description of Pre-project Interventions, the Panel was not clear of what the proponent intended to do under activity 1.5 in relation to the approach/method under sub-section 3.3.1.4. Clarification on activity 1.5 would be required while sub-section 3.3.1.4 should be left out considering the limited scope and budget of the proposal. An additional activity under Output 1 on market analysis would be appropriate. The Panel further observed that while it would be desirable for the project proposal to be formulated in consultation and with the contributions from actors and stakeholders, it would not be practical for it to be approved by them prior to submission to the ITTO Secretariat. The Panel also felt that it was optimistic of the proponent to plan for an eight month duration for the implementation of the pre-project as some of the proposed activities, particularly activity 1.4, were likely to require more time to be implemented and completed. The Panel noted that the budget of the proposal was reasonable and the budget tables adequately presented. However, the number and duration of the validation workshops under activities 1.2, 1.4 and 1.5 as well as the outreach campaigns under activity 1.3 appeared to be inadequate and more needed to be added. The ITTO monitoring and review cost should be deleted while ITTO programme support cost should be increased from 8% to 12%. Section 3.5 should be entitled 'Budget' and not 'Pre-project Logical Framework Matrix' as presented while an error on the budget for Project Coordinator US\$96,000 instead of US\$9,600 should be corrected.</p>	<p>Modifications made in the Pre-project document have been highlighted in bold and underlined.</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Clarify what is to be undertaken under activity 1.5;	This activity is left and replaced by another activity (Market analysis)
2. Insert activity on market analysis under Output 1;	An activity on market analysis has been inserted under output 1 (activity 1.5)
3. Amend the last sentence under sub-section 3.3.2 and delete the reference that the project document will be approved by the actors and stakeholders before its submission to the ITTO Secretariat;	The hole section has been amended
4. Extend the duration of the pre-project;	The duration of the pre project has been extended (from 8 months to 10)
5. Review and adjust the proposed budget for validation workshops under activities 1.2, 1.4, 1.5 and outreach campaigns under activity 1.3 and increase the number of them;	The budgets related to these activities have been reviewed and adjusted
6. Delete the budget for ITTO monitoring and review cost and amend the budget for ITTO programme support cost from 8% to 12%;	The corrections have been done on the budget for ITTO
7. Make corrections to Section 3.5 and typing errors on the budget for Project Coordinator on page 12 and other parts of the proposal including on SWOT on page 5; and	All the corrections are done in the document
8. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (bold and underline) in the text.	The overall assessment and specific recommendations of the Expert Panel are included in tabular form in annex 5. All modifications have been highlighted (bold and underlined) in the text.